

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 29 janvier 2020

L'an 2020, le vingt-neuf janvier deux mille vingt, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Guégon, proclamés élus par le bureau électoral à la suite du scrutin du 23 août 2015, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2122-8 et L.2122-9 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

- M. DUBOT Jean-Marc
- M. LE BRAZIDEC Bertrand
- M. LE BLAY Roland
- Mme GABOREL Nadine
- Mme LE LABOURIER Hélène
- Mme LE PIOUFFLE Marilyne
- Mme PERRE Corinne
- Mme VALOIS Rozenn
- Mme VIANNAIS Myriam
- M. CARAFRAY Jean Paul
- M. DANET Robert
- M. FRUCHART Nicolas
- M. HAUVESPRE Marcel
- M. JACQUES Denis
- M. MICHEL André

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) ayant donné procuration : M. CONNAN Anthony à Mme PERRE Corinne, M. GEFFRAY Raphaël à Mme VIANNAIS Myriam .

Absent (s) : Mme PICAUD Hortense, PEDRONO Virginie

M. MICHEL André est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

M. DUBOT Jean-Marc, Maire, déclare la séance ouverte et fait l'appel nominal pour vérifier que le quorum est atteint. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance du 8 janvier 2020 que le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Il informe ensuite le conseil des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT (décisions prises par délégation du Conseil Municipal) :

- 1- **Renonciation à l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur la vente de propriétés :**
AB n° 165 et n°284 (n° 14 rue du Dix-neuf mars 1962).

2 -Marchés publics

Engagements signés dans le cadre de la délégation pour les marchés publics (date - entreprise – objet montant TTC) :

- 07/01/2020 : Stéphane LE MOINE à Ploërmel : Travaux supplémentaires (électricité, plomberie, chauffage) du local du 16, rue du vingt juin 1944 (1302,72 €) ;
- 20/01/202 - EIFFAGE ENERGIE à Vannes : travaux électriques (réfection du câble d'alimentation du BAES de l'entrée public) à la médiathèque (2160,60 €) ;
- 28/01/2020 : CMPC à Saint Etienne : produits d'entretien des sols de la salle des sports (524,04 €) ;
- 28/01/2020 : GARAGE DU CLOS-PERRET à Guégon : remplacement de deux pneus sur véhicule Boxer (464,81 €) ;
- 28/01/2020 : MAHE ENVIRONNEMENT à Vannes : mission de coordination Sécurité Protection de la Santé pour la restructuration de l'îlot urbain (7182,00 €) ;
- 28/01/2020 : APAVE NORD-OUEST à Vannes : mission de contrôle technique pour la restructuration de l'îlot urbain (8160,00 €).

N°02-20-010

ÎLOT URBAIN : PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE (APS)

M. le Maire rappelle que la maîtrise d'oeuvre du projet de restructuration de l'îlot urbain a été confiée à l'Atelier RUBIN Associés, de Lannion, auquel le marché a été notifié le 23 décembre 2019. Les études ont débuté et M. Tangi RUBIN a présenté l'avant-projet sommaire (APS) du programme à la commission municipale « Bâtiments » le lundi 27 janvier dernier.

M. le Maire présente aux Conseillers le programme établi suite à l'esquisse initiale et compte-tenu des échanges et concertations ayant eu lieu préalablement avec les membres de la commission, les commerçants, les riverains et l'Architecte des Bâtiments de France.

Il propose ensuite au Conseil de délibérer sur cet Avant-Projet Sommaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'Avant-Projet Sommaire tel que proposé par le maître d'oeuvre de l'opération ;
- Demande à Monsieur le Maire de lancer l'étude au stade « Projet » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces décisions.

N° 02-20-011

SUBVENTIONS COMMUNALES 2020 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2020, présentés par les associations et examinés par la commission « Finances » réunie le mardi 14 janvier 2020.

Les membres de la commission proposent d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

Associations	montant
ACCA GUEGON (piégeurs)	650 €
AMICALE DU PERSONNEL GUEGON	800 €
ANCIENS COMBATTANTS FNACA GUEGON	260 €
ASSOC. MOTOCYCLISTE GUEGONNAISE	215 €
BADMINTON GUEGONNAIS	315 €
CAVALIERS VALLÉE DE L'OUST	132 €
CLUB DES AINÉS DE GUEGON	152 €
LES COMMERCE GUEGONNAIS	915 €
COMITÉ DES FETES DE GUEGON	2030 €
COMITÉ DES FETES DE COET-BUGAT	262 €
COMITÉ DES FETES DE TREGRANTEUR	262 €
DA WEKON - GUEGON	335 €
ESG GUEGON	4 945 €

GYMNASTIQUE POUR TOUS	560 €
MUSIQUE A MONGRENIER	355 €
APEL – ECOLE SAINT GILDAS	8,50 € / élève
AMICALE LAÏQUE DE GUEGON	8,50 € / élève
LES PETITS POUSETS GUEGON	345 €
LA RAQUETTE GUEGONNAISE	675 €
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	1 050 €
VTT-CYCLO CLUB GUEGONNAIS	260 €
TWIRLING CLUB DE GUÉGON	500 €
PYUNDAI	130 €
PASSE LA SECONDE	115 €
L'ATELIER DU PERE NOËL	100 €
VIGILANCE	100 €
SAKURA KAN	100 €
BANQUE ALIMENTAIRE DU MORBIHAN	534 €
AMICALE DONNEURS DE SANG	150 €
SECOURS CATHOLIQUE JOSSELIN	170 €
SECOURS POPULAIRE PLOËRMEL	150 €
ARABESQUE	5,50 € / enfant (min 50 €)
LE SOUVENIR FRANCAIS PAYS JOSSELIN	150 €
COMICE AGRICOLE Pays de l'Oust et du Lie	755 €
JUDO-CLUB JOSSELINAIS	5,50 € / enfant (min 50 €)
AMICALE SAPEURS-POMPIERS - MORBIHAN	70 €
LA SANTÉ DE LA FAMILLE	50 €
RÊVE DE CLOWN	50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations précisées ci-dessus au titre de l'année 2020,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2020 de la commune,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

N° 02-20-012

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 2 DÉCEMBRE 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle Unique (FPU).

La commission locale d'Evaluation des Charges Transférée (CLECT) créée par délibération n°CC-041/2017 du 30 mars 2017, s'est réunie une cinquième fois le 2 décembre 2019 pour examiner les transferts suivants :

- o Le camping de Néant-sur-Yvel
- o Les taxes de séjour

Le conseil communautaire du 12 décembre 2019 a pris acte de ce rapport.

Le rapport est désormais soumis aux conseils municipaux. Il doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la transmission du rapport pour se prononcer.

Après examen du rapport de la CLECT du 2 décembre 2019 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
 - APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 2 décembre 2019, annexé à la présente délibération.

N° 02-20-013

MISE A JOUR DU REGLEMENT DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire expose :

Depuis le mois de septembre 2019, la garderie périscolaire a intégré ses nouveaux locaux situés au n° 5 de la rue du Ponty. Il convient de modifier le règlement de ce service pour le mettre à jour.

Après avoir donné lecture du règlement mis à jour et précisé les modifications apportées, il demande au Conseil de délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le nouveau règlement de la garderie périscolaire municipale, annexé à la présente délibération ;
- Autorise M. le Maire à signer ce règlement.

N° 02-20-014

CCAS DE GUÉGON - SUBVENTION D'ÉQUILIBRE – EXERCICE 2020

Monsieur le Maire expose :

Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale.

La commune de Guégon accorde chaque année une subvention lui permettant de mener à bien ses actions. Cette subvention représente sa principale recette annuelle.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de verser une subvention de 7 058,15 € au CCAS de Guégon, au titre de l'exercice 2020 sur la ligne budgétaire 657362 ;

- autorise Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant à la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES

ADMR : M. Jean-Paul CARAFRAY attire l'attention du Conseil sur les difficultés financières que connaît l'ADMR du Pays de Josselin. Cette association qui gère le service d'aide-ménagère et de portage de repas est subventionnée par Ploërmel communauté mais reste le « parent pauvre » de l'action sociale locale. Il informe que des aides financières seront éventuellement sollicitées prochainement auprès des communes en complément de l'aide communautaire.

Gaz naturel : dans le cadre du programme d'extension du réseau de gaz naturel sur les zones d'activités de Guégon, Josselin, La Croix-Helléan, Forges de Lanouée et Guillac, un transfert de compétence a été décidé en faveur du syndicat Morbihan Énergies. Des participations sont sollicitées auprès de ces communes. Pour Guégon, elle est de l'ordre de 25 000 €, avec un 1^{er} versement à l'engagement des travaux et le solde à la mise en service du réseau de gaz naturel. Le Conseil municipal autorise M. le Maire à transmettre un courrier d'engagement de participation au syndicat Morbihan Énergies pour ce montant.

Bar Le Saxo : M. le Maire informe le Conseil que les gérants du bar Le Saxo ont cessé leur activité. Il propose qu'une commission municipale se réunisse pour mener une réflexion sur les suites pouvant être données à cette fermeture, préjudiciable à la population et à l'activité commerciale du centre-bourg.

Commissions : la commission « jeunesse » se réunira le 5 février à 18h30 (activités Atout-Jeunes), le CCAS se réunira le 6 février à 18h00 (budget et aide sociale), la commission « voirie » se réunira le 10 février à 18h00 (programme de réfection 2020), la commission « finances » se réunira le 11 février à 18h30 (préparation des comptes administratifs 2019).

Bien à l'abandon : Mme LE LABOURIER rappelle qu'une maison est à l'abandon depuis plusieurs années à La Ville es Picaud et demande si la commune peut agir pour mettre fin à cette situation, notamment compte tenu des conséquences de l'absence d'entretien du terrain. M. le Maire répond qu'une action au titre d'un « bien en état d'abandon manifeste » va être étudiée.

Chauffage du restaurant scolaire : Mme LE PIOUFFLE déplore le fait qu'un entretien du chauffage du restaurant scolaire (salle du Ponty) ait été effectué courant janvier, en période scolaire, obligeant les élèves à prendre deux repas dans le froid. M. le Maire explique qu'aucun entretien n'ayant été réalisé depuis plusieurs années, il convenait de le faire d'urgence, de même qu'à la Maison de Santé, afin d'éviter des problèmes de dysfonctionnement plus sérieux. Il propose qu'un contrat de maintenance annuel pour l'ensemble des bâtiments communaux soit envisagé rapidement.

Salle du Ponty : le lave-vaisselle, installé en 1995, ne fonctionne plus correctement. Des devis pour une réparation et l'acquisition d'un matériel neuf vont être demandés et soumis à la commission « bâtiments » pour étude.

CCAS : M. Denis JACQUES rappelle qu'une braderie de livres aura lieu dans les anciens locaux de la bibliothèque le samedi 1^{er} février 2020, de 9h00 à 12h00 au profit du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h17.

Le Maire,
Jean-Marc DUBOT.

